

CONFERENCE DE PRESSE du 3 juillet 2013

Ce premier collectif budgétaire du nouveau gouvernement issu des élections du 21 avril et du 5 mai dernier constitue un acte politique de reprise en main du budget du Pays. C'est un acte politique fort qui a pour objectif :

- de redonner de la sincérité à un budget qui en était dénué, avec un budget primitif qui comprenait 3,5 milliards FCFP de cessions d'actifs fictifs, ramené à 1,8 milliards FCFP au travers de deux collectifs,
- de répondre à la détresse sociale de notre population, en mettant en place les financements destinés aux mesures liées à la création d'emplois et à la lutte contre la détresse sociale,
- de favoriser la relance économique par la commande publique, par le Pays et en partenariat avec l'Etat, fondée sur des choix d'investissements forts, relevant des compétences propres du Pays, le logement social et le développement touristique,
- et surtout, d'ouvrir la voie au redressement de nos finances publiques grâce à la réforme fiscale présentée lundi dernier en commission des finances de l'APF.

Ce collectif dégageant 2 milliards d'autofinancement en remplacement de recettes liées à des cessions d'actifs fictives rétablit un financement assuré des investissements du Pays, redonnant ainsi de la sincérité au budget de l'exercice (au budget primitif 3,5 milliards FCFP de cessions d'actifs étaient prévus).

Ce collectif budgétaire nous permet dès l'exercice 2013 de relancer la commande publique et ainsi de retrouver le chemin de la croissance.

Deux nécessités devaient cependant faire l'objet de mesures fortes et visibles.

D'une part, la situation de notre endettement et de notre trésorerie, et d'autre part la détresse sociale d'une partie grandissante de notre population.

Ces nécessités ont conduit à la création de deux comptes d'affectation spéciale : le « fonds de l'investissement et de garantie de la dette » et le « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ».

Ces deux fonds donneront à cette réforme fiscale la transparence attendue en matière d'utilisation des ressources budgétaires additionnelles, tout en redonnant du souffle à nos entreprises, en recherchant une plus grande solidarité entre les citoyens et enfin, en contribuant de manière décisive au redressement de nos comptes publics.

I – Le fonds de l'investissement et de garantie de la dette

Notre endettement est passé **de 68,9 milliards de FCFP en 2004, à 88,9 milliards en 2012** et le poids de l'annuité de la dette a atteint près de 13 milliards en 2013.

Pour la première fois en 2013, le remboursement de l'annuité en capital de cette dette, n'a pas été couvert par l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif.

Depuis 2004, notre situation budgétaire et financière n'a cessé de se dégrader et avec elle toute la situation économique du Pays. Nos entreprises sont au bord de l'asphyxie, le chômage est monnaie courante, l'angoisse des Polynésiens devant une misère grandissante est de plus en plus grande.

La notation du pays autrefois excellente a été abaissée pour se situer à BB+ en 2012, une notation qui qualifie notre dette de spéculative, mais surtout stigmatise une gouvernance et une gestion financière « très négatives », une situation de liquidité « négative » et des engagements hors bilan très importants... comme le constate Standard and Poor's en novembre 2012.

La confiance des bailleurs de fonds dans la Polynésie française alors très gravement altérée devait être restaurée.

C'est le sens du « fonds d'investissement et de garantie de la dette » dont la création est soumise à l'approbation de l'Assemblée de la Polynésie française.

Ce fonds sera alimenté dans un premier temps par le produit des dividendes perçus de l'Office des Postes et Télécommunications pour 4 milliards de FCFP. Il sera par la suite alimenté par tout ou partie du produit des cessions d'actifs qui seront réalisées dans les cinq prochaines années.

Ce fonds sera également affecté en 2014 des produits issus de la taxe sur la publicité, de la taxe sur les activités d'assurance, de la taxe sur l'excédent de provisions techniques de la taxe sur le produit net bancaire, et enfin de la taxe sur les surfaces commerciales.

Au total, hors le produit de tout ou partie des cessions d'actifs qui viendrait abonder ce fonds, c'est une ressource annuelle de près de 3 milliards de FCFP qui sera versée au fonds de l'investissement et de garantie de la dette à partir de 2014, soit :

La constitution de ce fonds s'inscrit également dans une stratégie de financement pluri-annuel de nos investissements publics et de nos grands projets, à travers la constitution d'un « pool bancaire » qui pourra garantir à la Polynésie française, sur une période de trois à cinq ans, l'octroi des fonds nécessaire à la réalisation de ses investissements et de ses grands projets.

II – Le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté

Si la relance de l'économie est le facteur clé d'un retour à la croissance et à la création d'emplois, la détresse des milliers de familles sans ressources ne peut être ignorée. Le retour à la croissance ne pourra se faire de manière équilibrée, sans que soient prises les mesures d'urgence indispensables pour réduire le chômage et arrêter la progression de la misère.

C'est dans ce contexte qu'est proposé la création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « fonds pour l'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté » (F.E.L.P.) destiné à regrouper toutes les ressources publiques qui contribuent au financement des dispositifs d'aide à l'emploi et de lutte contre la pauvreté et du régime de solidarité territorial.

Ce fonds nous donnera une vision d'ensemble des efforts consacrés par la collectivité aux actions en faveur des plus démunis et ainsi de mesurer l'efficacité et la pertinence des actions conduites dans ce domaine.

Pour assurer le financement des dispositifs d'aide à l'emploi et de lutte contre la pauvreté en 2013, le fonds sera abondé de **533 millions de F.CFP** provenant d'un versement du budget général des efforts de réduction des dépenses publiques faits au sein du budget.

Au titre du financement du régime de solidarité de la Polynésie française, le « fonds pour l'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté » se verra affecté à compter du 1^{er} août 2013 de l'ensemble des ressources fiscales qui y contribuent.

La contribution de solidarité territoriale et toutes les taxes à l'importation relative aux tabacs, alcools et produits sucrés seront désormais imputées à ce nouveau fonds.

En 2014, sur la base des prévisions effectuées, le fonds pourrait bénéficier d'un montant estimé à 28,4 milliards de F.CFP.

III – Un collectif qui refonde notre budget et donne un nouveau cap à notre pays

1 – Une véritable politique de réduction des dépenses publiques

Ce collectif en permettant de dégager 2 milliards d'autofinancement, inexistant au budget primitif, rétablit la réalité du financement des investissements du Pays en substitution de cessions d'actifs imaginaires. Il participe au rétablissement de la sincérité du budget mise à mal par l'ancien gouvernement.

Ce retour à la sincérité budgétaire s'accompagne d'un effort amplifié en matière de maîtrise des dépenses publiques.

L'inscription d'une dotation de 800 millions de FCFP destinée à financer d'ici la fin de l'année le départ de 200 agents publics, marque ainsi l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre un réel processus de réduction des effectifs.

Cet engagement s'inscrit par ailleurs dans une démarche planifiée visant à favoriser, avec le concours de l'Etat, la réduction de la masse salariale de l'administration. Ces mesures seront prolongées en 2014 et en 2015 avec un plan de 800 départs additionnels, portant la réduction totale d'effectifs à 1000 agents de la fonction publique.

Un effort supplémentaire de maîtrise de la dépense publique comprend par ailleurs les mesures suivantes :

- Une diminution de 141 millions FCFP résultant des mesures d'exemplarité des pouvoirs publics. La diminution de 10% de l'indemnité des ministres et des élus de l'Assemblée de la Polynésie française, ainsi que la baisse de 50% de celle du Président, permettent de dégager une économie certes modérée, mais exemplaire, de 36 millions de FCFP. Un effort complémentaire d'économie est également demandé à l'Assemblée de la Polynésie française à hauteur de 100 millions de FCFP et du CESC à raison de 5 millions de FCFP ;
- Les dépenses de personnels de l'administration sont réduites de 85 millions ;
- Dans une autre mesure, les subventions d'exploitation au centre de formation professionnelle des adultes, à l'office polynésien de l'habitat, au GIE Tahiti tourisme, à TNTV sont respectivement diminuées de 154 millions de FCFP, 267 millions de FCFP, 40 millions de FCFP et de 50 millions de FCFP, et participent de l'effort d'économie qui doit être partagé par tous et notamment par les satellites du Pays.
- Enfin, le montant des aides est diminué de 70 millions de FCFP.

2 – Une politique d’investissements orientée vers les secteurs productifs

Conformément aux orientations économiques qui avaient été au cœur de la campagne électorale récente, le gouvernement a entrepris de redéfinir ses choix d’investissements publics en mettant l’accent sur le logement social, créateur d’emplois et répondant à un vrai besoin économique et le développement touristique.

Le redéploiement des crédits de paiements permet ainsi de dégager 1 milliards FCFP au profit d’opérations portant sur la construction de logements sociaux.

D’autre part, la constitution d’une importante réserve foncière est réalisée avec l’acquisition de l’hôtel Maeva Beach pour un montant de 950 millions FCFP payable en trois annuités.

Cet important domaine de près de 8 hectares complétant les réserves foncières attenantes du Pays sera au cœur d’un ambitieux projet de développement touristique intégré. Le secteur privé sera sollicité pour valoriser cet ensemble foncier dans le cadre de partenariats entre le public et le privé.

Les études liées à cette opération et à d’autres aménagements, de même que des opérations d’aménagements du site feront l’objet d’inscription en crédits de paiements à hauteur de 2 milliards F.CFP pour l’exercice 2013.

En matière d’investissements financés par l’Etat, le rétablissement d’un dialogue constructif produit également ses premiers effets. Au titre du Fonds Exceptionnel d’Investissement pour 2013, l’Etat vient de confirmer sa participation au financement de plusieurs projets dont le projet « fiber to home » porté par l’OPT.

Trois autorisations de programme destinées à la mise en place d’atelier relais d’agrotransformation à Moorea, Raiatea, Tahiti sont ouvertes pour un montant total de 30 millions ;

Le collectif marque également l’engagement du gouvernement dans sa lutte contre la vie chère. Ainsi, afin de préserver le pouvoir d’achat des ménages, les aides à la régulation des prix du riz blanc P.P.N. et de la farine d’appel d’offres sont dotées de 200 millions de FCFP de crédits supplémentaires.

*